



Rapport annuel 2025

1. Assemblée générale

La 47e Assemblée générale 2025 s'est tenue à Stans (canton de Nidwald). Fidel Hendry, directeur de l'Office cantonal de l'environnement du canton de Nidwald, a salué les participants et leur a souhaité la bienvenue à Stans. Après une courte AG et un excellent déjeuner, une visite guidée de la ville de Stans a été organisée.

2. Comité, responsables des services spécialisés, journée d'atelier

Le comité s'est réuni à cinq reprises et a également tenu un séminaire de retraite avec l'OFEV. La conférence des responsables des services spécialisés (FLK) du printemps s'est tenue la veille de l'AG à Stans. L'OFEV a quant à lui invité les responsables des services spécialisés à une deuxième FLK en décembre.

FLK n° 1, mai 2025

Peter Inhelder, chef de l'Office de l'environnement du canton de Schwyz et lien entre la CCE et Cercl'Air, a souhaité la bienvenue aux participants et a brièvement évoqué la charte de la CCE relative à la collaboration avec les Cercles. Au cours de la matinée, Monica Scaramella a présenté le plan d'action pour la protection de l'air du DDPS, avant que l'OFEV n'aborde le thème des groupes électrogènes de secours et ne communique, pour conclure, les dernières actualités de l'office fédéral. Après le déjeuner, les discussions ont repris avec les thèmes RNI (DTAP) et logiciel de prévision RNI (A. Hettich). Nadine Engbersen (inNet Monitoring AG) a ensuite présenté le projet d'installations de filtres sur des petits chauffages, avant que Pierre Kunz ne rende compte du plan de mesures actualisé du canton de Genève. Pour conclure, Martin Zeltner a informé sur la suite de la procédure concernant le workshop avec les responsables des groupes de travail et le comité de Cercl'Air.

Journée d'atelier, septembre 2025

La journée d'atelier s'est déroulée à Berne et a attiré un nombre impressionnant de participantes et de participants. Cette année encore, le programme était très varié. Après un exposé sur la nouvelle LAT 2 (de nombreuses questions sont restées en suspens), Juanita Rausch (Particle Vision GmbH) a présenté les possibilités de caractérisation des pollutions de surface. Dominik Haas (Grolimund + Partner AG) a présenté le projet RoadNIS. Après le déjeuner, le programme est resté également très riche et varié. Outre les nouvelles possibilités de calibration des particules au METAS, les PFAS, le logiciel MICET, la recommandation Cercl'Air 31p concernant les chauffages au bois de plus de 70 kW FWL et le règlement d'examen révisé ont été abordés. Hans-Peter Tschirren a parfaitement organisé cette journée, ainsi les commentaires constructifs formulés à la fin ont été accueillis avec gratitude.

FLK n° 2, décembre 2025

Comme le veut la tradition, l'OFEV a accueilli la deuxième conférence des responsables de services spécialisés de l'année. Les participants se sont trouvés en décembre à Berne, l'OFEV a présenté une rétrospective de l'année écoulée et donné un aperçu des projets à venir.

Le canton de Berne a ensuite partagé ses expériences concernant la libéralisation des contrôles de combustion. L'occasion s'est ensuite présentée une nouvelle fois de discuter de la nouvelle LAT 2, ainsi que de l'aspect de la « priorité à l'agriculture ». À cet égard, il semble important de souligner que cette priorité se réfère exclusivement à l'agriculture à l'intérieur de la zone agricole – et non, comme on pourrait l'interpréter, à une priorité générale face à toutes les autres utilisations. La manière dont la loi sera finalement mise en œuvre reste à clarifier – les développements restent donc intéressants.

L'après-midi, Adrian Gloor (OFROU) a expliqué plus en détail le calcul des contributions de l'OFROU afin d'offrir aux cantons une plus grande sécurité en matière de planification. Même si certaines questions centrales sont restées en suspens, cet échange s'est avéré précieux, notamment parce qu'un contact direct a pu être établi entre l'OFROU et les services spécialisés. Cela devrait considérablement faciliter la communication à l'avenir.

François Gretillat a ensuite présenté le plan de mesures pour la protection de l'air du canton de Neuchâtel, avant que les exposés ne s'achèvent par les thèmes RNI, NISMap et pollution lumineuse.

3. Thèmes sélectionnés / Groupes de travail

Téléphonie mobile 5G

Le groupe de travail RNI a entamé en 2025 la mise en œuvre de la recommandation d'application révisée relative à la téléphonie mobile. Les nouvelles directives concernant les prévisions mathématiques, autorisent des puissances d'émission plus élevées, mais ont suscité des incertitudes chez les services spécialisés RNI, qui ont dû être levées au cours de l'année. Les outils de prévision, en particulier NISMap, récemment réadapté mais dont la prise en charge ne sera assurée que jusqu'à fin 2025, ont également été concernés. Le sous-groupe de travail « Software simulation » travaille à une solution à long terme.

Deux thèmes ont en outre particulièrement marqué les travaux : la gestion de plus en plus complexe des diagrammes d'antenne, pour laquelle le besoin d'une base de données centrale et validée se fait de plus en plus pressant, ainsi que la question des responsabilités pour les nouveaux sites à usage sensible situés à proximité d'installations émettrices de téléphonie mobile.

Groupe de travail Assurance Qualité des Immissions

En 2025, ce groupe de travail s'est concentré sur des questions centrales relatives à l'assurance qualité dans le domaine des émissions atmosphériques. Il a apporté son soutien au METAS pour la publication d'informations sur le nouveau coefficient d'absorption de l'ozone, informations qui ont été diffusées dans la newsletter Cercl'Air. Une fiche d'information sur les capteurs de gaz et de particules à faible coût, mentionnés dans l'OPair, a également été publiée.

La campagne intercomparaison des stations de mesure, axée sur le NO, le NO₂, l'O₃ ainsi que les PM₁₀/PM_{2,5} (Fidas), a constitué un axe prioritaire. Le groupe de travail a accompagné InNet dans la conception, l'évaluation et la révision du rapport final. Les classifications des sites de mesure ont également été discutées – un sujet qui sera poursuivi en 2026. D'autres discussions ont porté sur l'étalonnage des mesures continues de particules fines, ainsi que sur les implications de la nouvelle norme EN12341:2023, dans laquelle certaines méthodes de référence ne sont plus mentionnées.

Groupe de travail Agriculture

La finalisation de la recommandation Cercl'Air relative aux distances minimales pour les installations d'élevage, basée sur la publication Agroscope AS59, a été au centre des travaux. Après la consultation menée durant l'été 2025, les retours des autorités d'exécution ont été soigneusement examinés et leur contenu précisé. Le projet révisé, ainsi que le calculateur de distances, ont pu être remis au comité de Cercl'Air en décembre 2025.

Par ailleurs, de nombreuses questions d'application ont été abordées, notamment le stockage et l'épandage des engrais de ferme liquides, le séchage des bandes de fumier, ainsi que les répercussions de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire sur les réglementations en matière d'odeurs. Les installations de biogaz, les installations de compostage et le contrôle des installations d'épuration des effluents gazeux prennent de plus en plus d'importance.

Groupe de travail COV

Ce groupe de travail s'est penché sur l'application de l'OCOV et de l'OPair dans le domaine des émissions liées aux processus industriels et artisanaux. Une de ses priorités a été d'apporter son soutien à l'OFEV et au bureau INFRAS dans le cadre d'ateliers et d'enquêtes sur les futurs scénarios de limitation des émissions de COV, à la suite d'une motion du Conseil des États adoptée en 2024. Un projet d'évaluation sur l'avenir de l'OCOV est attendu au printemps et le rapport final de la commission d'experts en été 2026.

Un sous-groupe a aidé l'OFEV à actualiser les valeurs limites de l'annexe 1 de l'OPair, qui s'inspirent fortement de la norme allemande TA Luft 2021. Les cantons ont procédé à des évaluations des impacts sur les installations existantes. Le calendrier de mise en œuvre n'est pas encore fixé, car la révision des limites d'immission (annexe 7 de l'OPair) est prioritaire.

Dans le cadre de l'application de l'OCOV, de nouveaux concepts d'échantillonnage pour les teneurs en COV dans les déchets ont été élaborés. La directive n° 67 révisée devrait paraître début 2026.

Un autre projet important concernait les émissions d'éthanol et d'acétaldéhyde des grandes boulangeries. Le facteur d'émission a été actualisé et des émissions non conformes ont été identifiées. Une étude de faisabilité comprenant des tests concrets est prévue pour 2026.

Par ailleurs, le groupe de travail a remis en question l'état de la technique en matière de production de styrène. Les cantons et les associations travaillent conjointement à des améliorations, accompagnées de campagnes de mesure visant à évaluer l'efficacité de la filtration sur charbon actif. Une discussion approfondie avec toutes les parties prenantes est prévue pour le premier trimestre 2026.

Groupe de travail Surveillance des émissions

En 2025, ce groupe de travail a poursuivi la révision continue des fiches d'application. L'accent a été mis sur les chauffages au bois d'une puissance supérieure à 70 kW. La fiche d'application correspondante a été profondément remaniée et complétée avec des thèmes tels que les installations à plusieurs chaudières et les procédures de mesure simplifiées. La consultation du printemps 2025 a servi de base à ces travaux.

Parallèlement, le guide d'application relatif à l'assurance qualité des mesures continues des émissions a été élaboré en collaboration avec la LuftUnion. Le projet est en grande partie prêt, mais la consultation a été reportée à 2026.

La fiche d'application relative aux crématrices a également été en grande partie finalisée et devrait faire l'objet d'une consultation en 2026.

Groupe de travail Moteurs

En 2025, le groupe de travail Moteurs n'a pu tenir qu'une seule réunion. Parmi les thèmes abordés figuraient notamment le projet de l'OFPP concernant les groupes électrogènes de secours dans les installations de protection civile, l'aide à l'exécution « Entretien des systèmes d'échappement », la surveillance du marché des machines mobiles, ainsi qu'un concept de mesure des installations d'alimentation de secours dans le canton de Berne.

La révision de la recommandation Cercl'Air n° 32 a constitué un thème central. Un sous-groupe a poursuivi l'élaboration du projet et a pu présenter fin 2025 une version révisée qui doit être finalisée début 2026. La nouvelle recommandation a été nettement élargie avec davantage de contenus que la version initiale et contient des définitions plus précises, des champs d'application étendus, ainsi que des prescriptions visant à renforcer les limites d'émissions, en particulier pour les grands émetteurs tels que les centres de données.

Outre les installations électrogènes de secours, les moteurs stationnaires et les machines de chantier ont également fait l'objet de discussions régulières au sein du groupe de travail.

Groupes de travail Trafic et Aménagement du territoire et Planification des mesures

Les discussions de fond se faisant de plus en plus rares au sein des deux groupes de travail et le groupe « Trafic et Aménagement du territoire » ne comptant plus que quelques membres, la fusion des deux groupes a été envisagée en 2025. A l'occasion d'un atelier organisé par l'OFEV, l'idée d'un nouveau groupe de travail commun, intitulé à titre provisoire « *Protection à long terme de la qualité de l'air* » a vu le jour.

Lors de la réunion commune du 18 juin 2025, la fusion a été décidée avec effet immédiat. Les directions existantes ont pris en charge le processus de transformation et la mise en place de la nouvelle organisation. Au cours du second semestre, un projet de cahier des charges a été élaboré, actuellement en cours de consolidation avec les membres et le comité de Cercl'Air.

Groupe de travail AirInfo

En 2025, le groupe de travail AirInfo a été fortement marqué par des questions de personnel. Le départ à la retraite imminent de Pierre Kunz, membre du comité de Cercl'Air et du groupe de travail, ainsi que la succession non encore réglée à la tête du groupe de travail ont notamment occupé le groupe tout au long de l'année.

Parallèlement, Cercl'Air attendait toujours la nouvelle plateforme numérique, ce qui a eu des répercussions directes sur les sites web *Ozone-Info.ch* et *Poussieres-fines.ch*. À l'exception des courbes d'évolution des polluants, aucune mise à jour n'a pu être effectuée. Bien que l'apparence du site soit perçue comme obsolète et qu'un devis ait été demandé pour une refonte, celle-ci a été reportée pour l'instant.

L'application *airCHECK* a fait l'objet d'une mise à jour technique, mais sans nouvelles fonctionnalités. L'utilisation éventuelle d'un compte LinkedIn a été discutée, mais rejetée en raison d'un manque de ressources humaines.

5. Conclusion

Pour conclure, la même question centrale se pose, comme chaque année : où en est la qualité de notre air? Et comment évoluent nos efforts communs en matière de protection de l'air? Nous sommes toujours confrontés à une série de défis de taille, dont l'ampleur varie selon les domaines. Sans vouloir paraître excessivement pessimiste, on constate que les priorités politiques actuelles ne coïncident pas toujours avec les préoccupations liées à la protection de l'environnement et à la préservation de la qualité de l'air. Certains secteurs et associations utilisent habilement leur influence politique actuelle pour édulcorer les exigences légales ou ralentir les efforts en matière de protection de l'environnement.

Il est donc d'autant plus important que Cercl'Air reste vigilant, crédible et fiable – des qualités qui le caractérisent depuis toujours.

Au-delà des clivages politiques, il existe un large consensus sur le fait qu'un air pur est une condition fondamentale pour une population en bonne santé et résiliente. Les directives de l'OMS de 2021, ainsi que la recommandation de la CFHA au Conseil fédéral, soulignent que les efforts entrepris jusqu'à présent doivent non seulement être poursuivis, mais aussi développés de manière ciblée. Les premières études sur les mesures possibles ont été lancées en 2025 – une étape qui montre que le sujet conserve toute sa pertinence.

Le Cercl'Air est un partenaire apprécié, tant pour la CCE et la DTAP que pour d'autres instances spécialisées. À une époque où même la politique mondiale tente parfois de se forger ses propres vérités, des connaissances scientifiques fondées sur des données factuelles restent indispensables.

Notre mission consiste donc à poursuivre notre travail de fond objectif et notre action de sensibilisation en faveur d'une protection de l'air efficace et tournée vers l'avenir (y compris les RNI) au sein de tous les comités et institutions concernés – même et surtout lorsque cela ne semble pas politiquement opportun. Après tout, l'expertise n'a pas pour habitude de s'aligner sur les législatures.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que Cercl'Air est confronté à un changement de génération. Des spécialistes de longue date approchent de l'âge de la retraite – un précieux bagage d'expérience qui ne peut être remplacé sans difficulté. Le recrutement de successeurs qualifiés reste un défi, bien que Cercl'Air apporte indéniablement une valeur ajoutée à l'ensemble des cantons, à la CCE, à la DTAP et à l'OFEV. Les recommandations d'exécution et les propositions de prises de position ne sont que deux exemples de prestations qui épargnent un travail considérable aux cantons – on a du mal à imaginer que chacun de ces travaux devrait être élaboré de manière indépendante par les différents cantons, ce qui prendrait énormément de temps.

C'est pourquoi il est important de lancer un appel aux cantons : encouragez l'engagement de vos collaborateurs. Les personnes moins expérimentées doivent elles aussi être encouragées à participer et à acquérir des connaissances spécialisées – avec le soutien de collègues expérimentés d'autres cantons. Une société Cercl'Air qui fonctionne bien apporte en fin de compte une valeur ajoutée tangible à toutes les parties prenantes.

Pour conclure, je tiens absolument à exprimer ma gratitude à tous les membres engagés. Notre crédibilité et notre fiabilité reposent sur des collègues compétents et disposant d'un vaste réseau au sein des services spécialisés. C'est grâce à eux que Cercl'Air crée un environnement motivant et apporte sans cesse de nouvelles impulsions à votre domaine d'activité.

Frauenfeld, le 6 mars 2026



Dr. Martin Zeltner, Président de Cercl'Air